



Distr. générale
4 juillet 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2018

4-7 septembre 2018, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Dialogue structuré en matière de financement**Fonds des Nations Unies pour la population****Rapport sur les contributions des États membres
et autres donateurs du FNUAP et sur la prévision
des recettes pour 2018 et les années à venir****Addenda****Proposition du FNUAP relative aux dialogues structurés
en matière de financement***Résumé*

En accord avec l'examen quadriennal complet (EQC) des activités opérationnelles pour le développement (A/RES/71/243), les propositions de réforme actuelles du système des Nations Unies pour le développement et la décision 2017/25 du Conseil d'administration, le FNUAP a élaboré la présente proposition visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des dialogues structurés sur le financement des résultats de développement fixés dans le Plan stratégique 2018-2021, grâce à une coalition plus large et plus forte de partenaires engagés. Elle s'inspire des modèles et pratiques appliqués par les autres organismes des Nations Unies.

La présente proposition est la version finale des projets de proposition présentés au Conseil d'administration lors des consultations informelles de février et mai 2018. Elle intègre les orientations, les commentaires et les suggestions formulés par les États membres.

Le FNUAP propose une série de dialogues structurés en matière de financement avec les États membres dans le but d'acquérir une meilleure compréhension de la situation financière et des besoins à différentes périodes de l'année, de présenter le travail du FNUAP pour élargir sa base de financement, et de renforcer l'engagement des États membres en faveur de financements prévisibles et durables.

La réussite des dialogues structurés en matière de financement dépendra du respect des engagements pris par chaque partie quant à l'adoption de stratégies de financement durables visant à ne laisser personne de côté et à aider les plus défavorisés en premier.

Le Conseil d'administration pourrait approuver cette proposition dans le cadre de la décision relative aux problèmes de financement du FNUAP. Les éléments de cette décision figurent dans la partie V du Rapport sur les contributions des États membres et autres donateurs du FNUAP et sur la prévision des recettes pour 2018 et les années à venir (DP/FPA/2018/10).



I. Contexte

1. Garantir un niveau de financements prévisibles suffisant est la clé de voûte de la réussite du Plan stratégique 2018-2021 du FNUAP et de ses programmes. De plus, cette condition détermine largement la capacité de l'organisation à satisfaire la demande croissante des pays qu'elle dessert pour ses services, à intégrer pleinement le programme d'action de la CIPD dans ses stratégies nationales de développement et à conférer un avantage comparatif dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Toutefois, le FNUAP rencontre toujours des difficultés pour obtenir des financements prévisibles : la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de reproduction, la planification familiale et la santé maternelle sont autant de domaines qui demeurent sous-financés. Les perspectives de financement demeurent incertaines pour les États membres comme pour le FNUAP, aussi bien à l'heure actuelle que dans les années à venir. La base de donateurs du FNUAP versant de larges contributions reste limitée, d'où le besoin d'établir une situation financière moins vulnérable et une communauté de contributeurs plus équilibrée.

3. L'adoption du plan stratégique 2018-2021 donne un grand élan au soutien politique et financier accordé par les États membres en faveur de financements prévisibles et durables qui permettront d'atteindre les trois résultats transformateurs ambitieux¹ décrits dans le plan stratégique et de soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

4. En accord avec l'EQC (A/RES/71/243), les propositions de réforme actuelles du système des Nations Unies pour le développement et la décision 2017/25 du Conseil d'administration, le FNUAP a élaboré la présente proposition² visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des dialogues structurés sur le financement des résultats de développement fixés dans le Plan stratégique 2018-2021, grâce à une coalition plus large et plus forte de partenaires engagés. Elle s'inspire des modèles et pratiques appliqués par les autres organismes des Nations Unies.

5. Les dialogues structurés en matière de financement constituent des éléments importants du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement. Leur objectif est d'apporter une meilleure visibilité sur les financements indispensables pour atteindre les résultats attendus et l'impact voulu décrits dans les plans stratégiques, ainsi que sur les ressources disponibles ou nécessaires pour obtenir ces financements. Ce processus peut améliorer considérablement les pratiques de financement actuelles et, par la même, la gouvernance des fonds et des programmes. En cherchant à mobiliser suffisamment de ressources pour mettre en œuvre le plan stratégique, les dialogues structurés en matière de financement établiront un lien entre les priorités stratégiques en matière de financements et de programmes approuvées par le Conseil d'administration et les discussions sur le financement, y compris sur les initiatives conjointes potentielles³ et les perspectives de mobilisation conjointe des ressources. Reconnaisant que le financement et la gouvernance sont liés, les dialogues structurés en matière de financement devront également permettre de trouver les moyens de garantir la forte

¹ D'ici à 2030 : élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; élimination des décès maternels évitables ; élimination de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes envers les femmes et les filles.

² La présente proposition est la version finale des projets de proposition présentés au Conseil d'administration lors des consultations informelles de février et mai 2018. Elle intègre les orientations, les commentaires et les suggestions formulés par les États membres.

³ Comme le suggère le chapitre commun du Plan stratégique 2018-2021 : « Œuvrer ensemble à l'application du Programme 2030 ».

appropriation des plans stratégiques et de leur mise en œuvre par les États membres, la transparence des processus de budgétisation et l'adoption de pratiques de gestion et de compte rendu responsables⁴.

II. Principes directeurs régissant le renforcement des dialogues structurés en matière de financement

6. La présente proposition s'appuie sur les principes directeurs énoncés dans le rapport du Secrétaire général, Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé, la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que sur les éléments des principales décisions du Conseil d'administration relatives aux dialogues structurés en matière de financement, au budget et aux affaires connexes. Les principes régissant les futurs dialogues structurés en matière de financement portent notamment sur :

- a) La régularité des dialogues tout au long de l'année ;
- b) L'élaboration d'un cadre qui garantisse à la fois interaction et souplesse ;
- c) L'intégration des dialogues dans l'EQC et les réformes de financement du Secrétaire général, comme le propose son rapport, Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé ;
- d) Le reflet de l'évolution des stratégies de financement des Nations Unies, lesquelles permettent de passer d'un financement continu à un financement initial dans le cadre des objectifs de développement durable ;
- e) L'appropriation des dialogues par tous les États membres : donateurs traditionnels, donateurs émergents et pays de programme ;
- f) L'accent sur :
 - i) l'existence de financements prévisibles et durables pendant toute la durée du Plan stratégique 2018-2021, en utilisant les financements de base comme fondement du budget du FNUAP ;
 - ii) la qualité des autres ressources, dont les facteurs de fragmentation et la conformité avec la politique de recouvrement des coûts ;
 - iii) l'alignement des ressources sur les besoins, en démontrant les résultats atteints grâce aux financements des donateurs et en assurant leur visibilité ;
 - iv) l'harmonisation des approches avec celles des autres fonds et programmes des Nations Unies.

⁴ Basé sur la session de 2017 du Conseil économique et social : Mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : analyse du financement (A/72/61-E/2017/4).

III. Proposition pour 2018 et les années à venir

7. Le FNUAP propose une série de dialogues structurés en matière de financement avec les États membres dans le but d'acquiescer une meilleure compréhension de la situation financière et des besoins à différentes périodes de l'année, de présenter le travail du FNUAP pour élargir sa base de financement, et de renforcer l'engagement des États membres en faveur de financements prévisibles et durables.

Contenu

8. Afin de refléter l'évolution du contexte de financement du système des Nations Unies pour le développement en général et du FNUAP en particulier, les dialogues structurés en matière de financement doivent couvrir un large éventail de sources et de flux de financement, ainsi que de questions en la matière. Leur portée doit s'aligner sur la structure de financement du Plan stratégique 2018-2021 et englober notamment les ressources de base, les autres ressources (fonds thématiques, instruments de financement conjoint, financement de l'aide humanitaire, financement mixte), les sources de financement privées, les partenariats stratégiques et les outils numériques. Le contenu de chaque session variera selon le contexte, les défis rencontrés et les possibilités émergent tout au long de l'année.

9. Les dialogues structurés en matière de financement serviront également de plateforme pour développer le concept de pacte de financement du FNUAP qui fait actuellement l'objet de discussions avec les États membres. Ce pacte de financement représente un engagement mutuel des États membres et du FNUAP à travers lequel :

a) Le FNUAP s'engage à améliorer l'élaboration des programmes, la transparence des financements et la responsabilité de chacun en matière de gestion et de compte rendu, et à mieux aligner son architecture de financement sur celle du Plan stratégique 2018-2021 ;

b) Les États membres promettent de soutenir la mission du FNUAP en fournissant des ressources suffisantes à la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 et à l'opérationnalisation de son architecture de financement.

But et objectifs pour la période 2018-2021

10. Les dialogues structurés en matière de financement visent à constituer une coalition de donateurs plus diversifiée et à garantir des financements prévisibles et suffisants pour les trois prochains cycles du plan stratégique afin de réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de reproduction d'ici à 2030. Ces objectifs pourront être atteints en veillant avant tout à :

a) Recueillir les fonds suffisants pour répondre aux besoins, combler les lacunes et réaliser des prévisions, en s'appuyant sur des données financières rigoureuses et actualisées ;

b) Aligner les ressources sur les besoins programmatiques, au moyen d'une analyse solide ;

c) Démontrer les résultats atteints et assurer leur visibilité, notamment grâce aux instruments et aux plateformes numériques du FNUAP, améliorer l'accès aux données en temps réel et apporter une meilleure visibilité aux donateurs et aux partenaires.

11. En mettant en place des dialogues structurés en matière de financement, le FNUAP prévoit d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

a) Maintenir ou dépasser le financement plancher de 350 millions de dollars pour l'ensemble du cycle du Plan stratégique 2018-2021 ;

b) Augmenter le nombre de contributeurs aux ressources de base – passer de 120 (référence de 2017) à 150 (cible de 2018) – et maintenir ce niveau tout au long du cycle du Plan stratégique 2018-2021 ;

c) Multiplier le nombre de donateurs s’engageant à verser des contributions pluriannuelles ;

d) Accroître la proportion des contributions aux ressources de base versées par d’autres donateurs que l’OCDE/CAD et les pays de programme – passer de 1,5 % (référence de 2017) à 10 % (cible 2018-2021) ;

e) Favoriser l’opérationnalisation de l’architecture de financement et du pacte de financement du FNUAP (figure 1).

Fréquence

12. Le FNUAP propose d’organiser trois réunions par an, en marge ou à proximité des sessions formelles du Conseil d’administration, en respectant le calendrier suivant :

a) Après la première session ordinaire (janvier/février) – réunion informelle

b) Avant la session annuelle (mai/juin) – réunion informelle

c) Lors de la deuxième session ordinaire (septembre) – point à l’ordre du jour officiel de la session

Format

13. Le format des dialogues structurés en matière de financement doit être dynamique, interactif et fondé sur des données probantes. Il s’articule autour d’un ordre du jour officiel et de documents disponibles au moins deux semaines avant la réunion. Les dialogues doivent commencer par une brève présentation du FNUAP, suivie d’un échange avec les États membres.

14. Ils se veulent inclusifs, c’est-à-dire qu’ils ne se limitent pas nécessairement aux membres officiels des Conseils d’administration pour une année donnée, mais sont ouverts à d’autres acteurs du système des Nations Unies pour le développement, y compris aux délégations participant aux discussions en matière de financement du système, intéressées par la mission et les priorités thématiques du FNUAP ou engagées politiquement en ce sens.

15. Les dialogues doivent également contribuer à renforcer l’appropriation du plan stratégique et de son financement par les États membres, en mettant en avant les lacunes en matière de financement et leur incidence sur la mise en œuvre du plan stratégique. Le cas échéant, certaines sessions peuvent être ouvertes aux représentants des autres fonds et programmes des Nations Unies ou à d’autres organismes des Nations Unies avec lesquels le FNUAP collabore étroitement, ainsi qu’aux acteurs non gouvernementaux et privés ou autres partenaires de financement concernés.

Calendrier

16. Afin d’organiser les dialogues structurés en matière de financement selon un calendrier logique et pertinent s’étendant sur toute l’année, le FNUAP propose de répartir les sessions en se basant sur les calendriers du Conseil d’administration et du Conseil économique et social suivants :

a) *Première session ordinaire.* Point sur les événements marquants de l’année passée, la situation financière au début de l’année, les lacunes et perspectives en matière de financement, l’évolution récente des financements thématiques ou des

ressources autres que les ressources de base, et sur les mécanismes de financement innovants ;

b) *Session annuelle.* Situation financière en milieu d'exercice, prévisions pour le reste de l'année, dont les lacunes en matière de financement prioritaire, et tout autre élément pertinent concernant le financement ;

c) *Deuxième session ordinaire.* Rapport annuel sur les contributions financières (rapport sur les contributions des États membres et des autres donateurs du FNUAP et prévision des recettes pour l'année en cours et les années à venir), les avancées réalisées, les principaux défis rencontrés par instrument de financement, les lacunes en matière de financement, en particulier les contributions supplémentaires nécessaires, et les perspectives pour les années à venir.

17. À ces trois sessions peuvent s'ajouter des briefings spécifiques avec les missions et les groupes régionaux en fonction des besoins, ainsi qu'avec les autres organismes des Nations Unies ou le Groupe des Nations Unies pour le développement au sens large, en attendant les décisions des États membres sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et la proposition du Secrétaire général en faveur d'un pacte de financement et d'un dialogue en la matière. Des réunions extraordinaires⁵ supplémentaires peuvent être envisagées le cas échéant. La figure 3 illustre le cycle annuel proposé de dialogues structurés en matière de financement.

IV. Autres considérations

18. Tout au long du cycle du Plan stratégique 2018-2021, le FNUAP continuera de perfectionner sa méthodologie de communication des résultats, en particulier pour ceux atteints grâce aux contributions aux ressources de base, et de développer et d'améliorer les autres instruments de financement afin de compléter ces ressources.

19. Au travers de l'examen complet des ressources mené en interne, le FNUAP s'est engagé à veiller à ce que les ressources, aussi bien humaines que financières, soient déployées de manière optimale pour soutenir le Plan stratégique 2018-2021. L'organisation met l'accent sur le renforcement et la rationalisation de sa structure, ses unités et processus opérationnels, et l'ensemble des compétences du personnel pour améliorer l'efficacité, la cohésion et les synergies entre les différents niveaux de l'organisation. L'examen démontre clairement l'engagement du FNUAP à s'orienter vers une gestion optimisée des ressources.

20. Les dialogues structurés en matière de financement devraient contribuer à créer une coalition d'États membres engagés, fermement décidés à travailler ensemble pour mettre en œuvre le Programme 2030 par le biais de la mission du FNUAP. Il est prévu que le FNUAP collabore étroitement avec deux États membres qui feront figure de « défenseurs des dialogues structurés du FNUAP en matière de financement », afin de rassembler un large éventail de délégations diverses autour de la mise en œuvre des dialogues structurés en matière de financement et du pacte de financement. Ces deux « défenseurs » devraient être incarnés par un donateur traditionnel et un pays de programme.

21. La réussite des dialogues structurés en matière de financement dépendra du respect des engagements pris par chaque partie quant à l'adoption de stratégies de financement durables visant à ne laisser personne de côté et à aider les plus défavorisés en premier.

⁵ En 2017, le FNUAP a organisé une réunion extraordinaire et plusieurs briefings suite au retrait du financement de l'un de ses principaux donateurs.

Figure 1
Architecture de financement du FNUAP

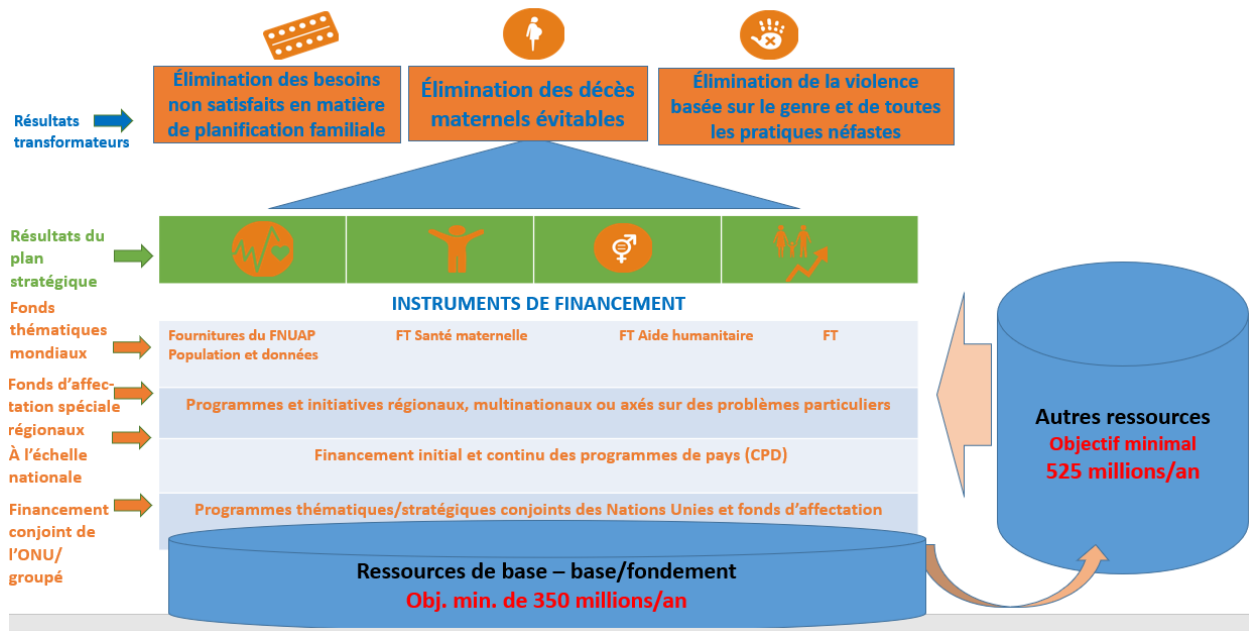


Figure 2
Pacte de financement du FNUAP

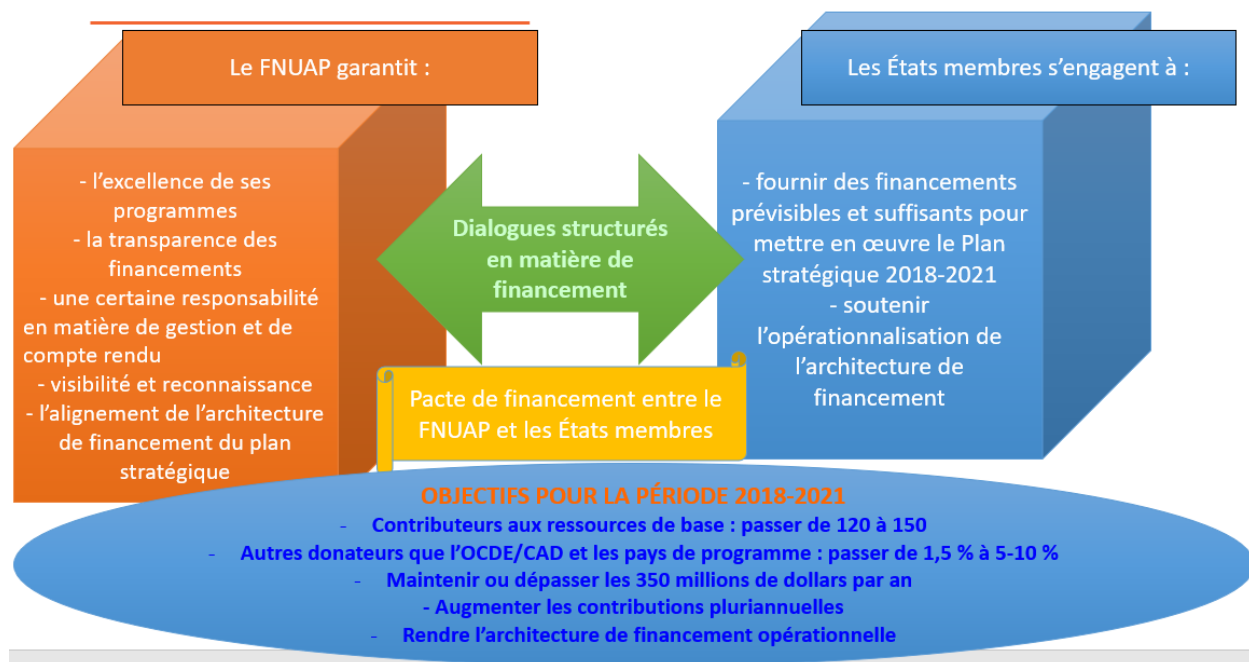
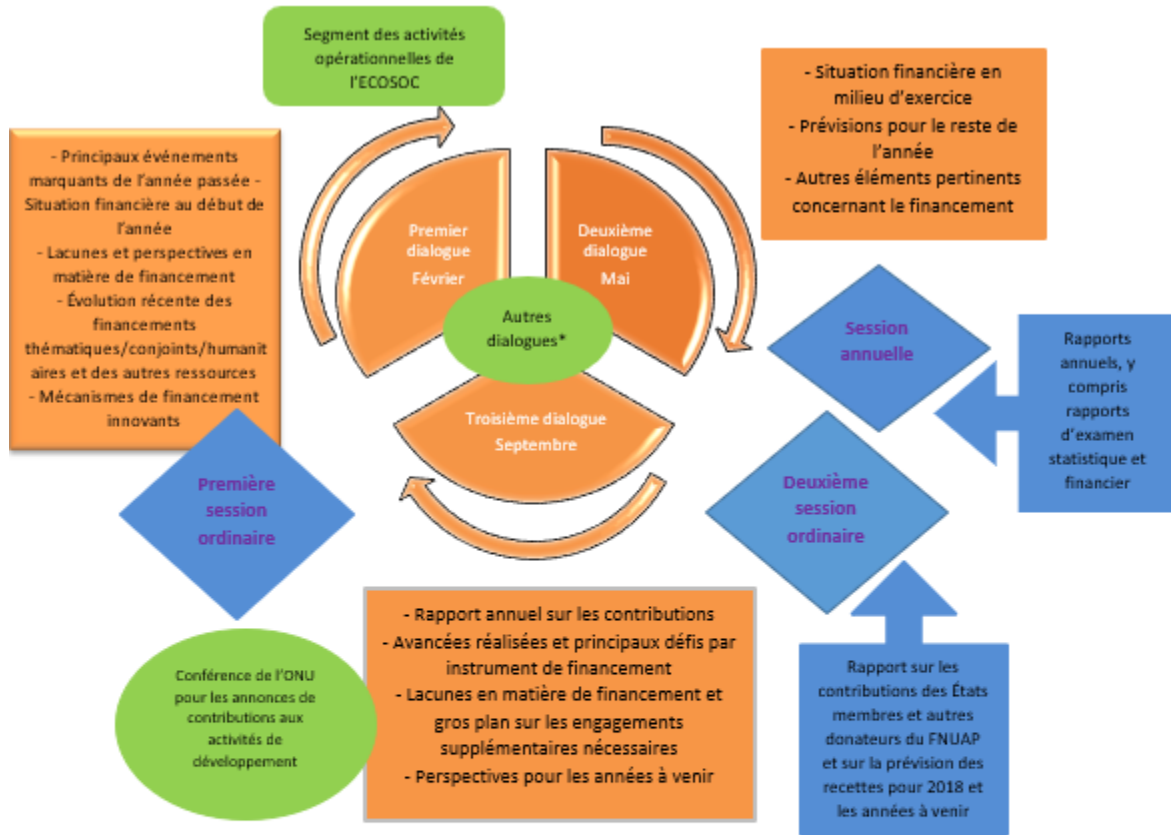


Figure 3
Illustration du cycle annuel proposé de dialogues structurés du FNUAP en matière de financement



*À préciser en fonction du contexte, des décisions du Conseil d'administration et de l'orientation de la réforme du système des Nations Unies au sens large.

- Thèmes relevant de l'ECOSOC et des Nations Unies
- Thèmes relevant du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
- Dialogues structurés du FNUAP en matière de financement